

Le député en avait long à dire sur *Pitney-Bowes of Canada Limited*. Brièvement, je dirais que ce n'est pas la seule maison canadienne à fabriquer des machines à affranchir. Il y en a un certain nombre d'autres: mentionnons *Commercial Controls of Canada Limited*, et *Friden Calculating Machine Company*. Une autre machine porte la marque *Postalia* et une autre, *Neo-Post*. Le monopole n'existe pas dans ce domaine. Pour notre part, si nous louons des machines de cette compagnie, c'est que nous trouvons plus économique de les louer que de les acheter.

L'honorable député de Port-Arthur a parlé du tarif des objets de deuxième classe. Pour examiner à fond ce point, il faut attendre le rapport de la Commission d'enquête O'Leary. Il reste, néanmoins, que non seulement le présent gouvernement, mais aussi son prédécesseur, ont toujours considéré la modération de taxe de la deuxième classe comme une concession destinée à encourager la diffusion de textes à lire qui autrement risqueraient de ne pas circuler. A ce point de vue, nous voyons là un avantage. Pour répondre à une autre de ses questions, je puis dire qu'indubitablement la décentralisation a permis aux Postes de faire des progrès.

Parlant de progrès, j'aimerais remercier ici le président de l'Association des maîtres de poste du Canada qui, en me présentant hier, a fait cette déclaration que je relève dans le *Journal* d'aujourd'hui. Il a dit:

L'honorable M. Hamilton a fait plus que n'importe lequel de ses prédécesseurs pour son ministère.

Je goûte beaucoup cette observation et je la signale au député de Saint-Denis.

L'honorable représentant de Port-Arthur nous demande de cesser de transporter des journaux qui publient les résultats de concours de pronostics sportifs, parce qu'il y a un certain rapport, du moins à son point de vue, entre les résultats publiés dans les journaux et l'interdiction de participer à de tels concours. Si nous devons intercepter tous les journaux qui publient des choses illégales, bien peu de journaux seraient en circulation au Canada.

M. Fisher: Puis-je poser une question au ministre? Le ministre a-t-il vérifié s'il s'agissait d'annonces faites par les journaux à propos de choses illégales ou bien si elles sont publiées comme nouvelles? Je partage son avis s'il s'agit de nouvelles mais si ce sont des annonces, c'est nettement favoriser une activité illégale.

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Je répondrai à cette question plus tard si l'honorable député le veut bien. Toutefois, nous sommes d'avis que nous ne pourrions vérifier chaque annonce publiée dans les

[L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce).]

journaux; nous ne sommes pas des censeurs. C'est mon avis à cet égard.

Finalement, le député de Port-Arthur a parlé de la publicité concernant un certain genre de produits. Il s'agit dans ce cas-ci, comme dans tout ce que nous faisons, de nous demander si c'est légal ou illégal. Dans ce cas particulier, les actes d'une des sociétés sont encore en instance judiciaire et je m'aventurerais en terrain dangereux, je pense, si j'abordais cette question.

L'honorable député d'Edmonton-Ouest a demandé qu'on songe à fournir le service de facteurs dans les nouveaux lotissements. Je dois me contenter de répondre que nous avons fait beaucoup de chemin en ce sens ces dernières années. Nous n'exigeons plus qu'il y ait des trottoirs, mais qu'on puisse circuler convenablement à pied à l'année longue. Nous n'exigeons même pas que les rues soient pavées.

L'honorable député de Kootenay-Ouest veut qu'on l'assure qu'il n'y a aucun chevauchement et que la Direction du génie et des réalisations techniques du ministère des Postes ne fait pas double emploi avec le ministère des Travaux publics. Je puis l'en assurer sans la moindre hésitation. L'honorable député a soulevé quelques autres questions auxquelles je répondrai peut-être par écrit, car j'estime qu'elles comportent des réponses détaillées qui l'intéressent en particulier.

L'honorable député de Trinity-Conception s'inquiète des traitements payés à Saint-Jean, Terre-Neuve, à l'époque de Noël. Peut-être suffirait-il que je lui réponde que chaque dollar versé là-bas a la même valeur que celui qui est versé ici, et que les traitements étaient les mêmes que ceux qui sont versés pour ce genre de travail dans tout bureau de poste du Canada. Nous traitons nos employés à Saint-Jean de la même façon que nous traitons nos employés dans toute autre région. Comme j'ai beaucoup d'estime pour l'honorable député de Trinity-Conception, je le traite parfois un peu mieux que les autres.

L'honorable député de Timiskaming s'est informé des examens de la classe III dans nos bureaux régionaux. Pour répondre brièvement à cette question, je dirai qu'il n'y a pas d'examen de la classe III dans les bureaux régionaux. Ceux de nos employés qui doivent subir des examens sur leurs connaissances en matière de distribution doivent fournir leur propre matériel. Ce matériel n'est pas particulièrement coûteux, mais si nous le fournissions à nos employés partout au Canada, il nous en coûterait un peu plus de \$50,000. Nous n'avons pas renoncé complètement à cette idée. En fait, elle est présentement à l'étude.

L'honorable député nous a demandé ce que nous avons l'intention de faire au sujet de